



Règlements des juges

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE — DÉCEMBRE 2020
EN VIGUEUR À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021



P: 613.748.5637 | F: 613.748.5691 | E: info@gymcan.org
120-1900 promenade City Park Drive, Ottawa, ON K1J 1A3

WWW.GYMCAN.ORG



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1: GÉNÉRALITÉS	2
SECTION 2: INSCRIPTION, LISTE DES JUGES GYM CAN, NIVEAU DE LICENCES DES JUGES	2
SECTION 3: FORMATION DES JUGES	8
SECTION 4 : ASSIGNATIONS DES JUGES	9
SECTION 5: EXIGENCES DES JUGES AUX COMPÉTITIONS, AVERTISSEMENTS ET CARTONS	16
ANNEXE 1: CERTIFICATIONS PROVINCIALES RECOMMANDÉES	19
ANNEXE 2: PROCESSUS POUR UNE REQUÊTE DE DEMANDE DE RÉVISION	20
ANNEXE 3 : SERMENT DES JUGES	23
ANNEXE 4 : TÂCHES DU JUGE EN CHEF ET JUGE ADMINISTRATEUR	24
ANNEXE 5: GROUPE DE DÉVELOPPEMENT DES JUGES/CONSEIL DES JUGES BREVETS/CONSEIL DES JUGES RESPONSABLES PROVINCIAUX	25
ANNEXE 6: AUTRES OFFICIELS	26

SECTION 1: GÉNÉRALITÉS

1.1 GÉNÉRALITÉS

Les règlements décrits dans ce document s'appliquent aux juges Brevet et nationaux ainsi qu'aux juges provinciaux lors des Championnats régionaux de l'Est ou de l'Ouest (CRE/CRO).

Les associations provinciales ont l'autorité pour ce qui est des juges de niveau provincial ou club. Il est recommandé que les associations provinciales suivent les règlements décrits dans ce document.

Les juges doivent suivre le code de pointage FIG, le programme National du Canada ainsi que les programmes de développement. Les juges doivent avoir ces documents en leur possession lors du jugement des compétitions de GymCan. Les juges doivent aussi suivre les règles générales FIG, le code d'éthique et compléter les exigences de sport sécuritaire de GymCan.

Les juges sont responsables de maintenir à jour la liste des compétitions, formations ou ateliers auxquels ils participent. GymCan garde la liste de tous les juges nationaux qui siègent lors des compétitions FIG, événements nationaux de GymCan (Championnats canadiens, Championnats régionaux, Élite Canada) et compétitions approuvées par GymCan afin de compter pour les niveaux.

1.2 UNIFORME DES JUGES

Les juges doivent projeter une apparence professionnelle. L'uniforme pour tous les juges de gymnastique rythmique au niveau provincial et national est :

- Veston bleu foncé ou noir uni (aucun motif) avec les pantalons ou jupe assortis. La jupe devrait aller au moins jusqu'aux genoux.
- Chandail ou blouse unie de couleur blanche. Si le chandail est transparent, une camisole de couleur neutre doit être portée sous le chandail. Le chandail ou la blouse ne doit pas être échancré; on ne doit rien voir lorsque le juge est assis ou penché.
- Souliers foncés de couleur unie
- En température élevée, des sandales pourraient être portées. Pour protéger les planchers, des espadrilles devront être portés lorsque requis par le lieu de compétition.
- Des bas de couleurs neutre, bleu foncé ou noir doivent être portés.

1.2.1 INFRACTION À L'UNIFORME

Les juges administratif et/ou responsable discuteront de toute infraction avec le juge qui contrevient au règlement concernant l'uniforme, celui-ci devra corriger son uniforme avant le début de la journée de compétition. Des actions supplémentaires sont décrites à la section 5 « Avertissements et cartons ».

SECTION 2: INSCRIPTION, LISTE DES JUGES GYM CAN, NIVEAU DE LICENCES DES JUGES

2.1 AFFILIATION

Tous les juges doivent indiquer leur affiliation à un club lors de leur affiliation à leur OPT. L'OPT fournira l'information à GymCan lorsque demandé. Un juge est affilié s'il joue un ou plus des rôles suivants dans la saison actuelle ou dans la précédente :

- a) Un parent, grand-parent, frère ou soeur, oncle ou tante d'un gymnaste compétitif
- b) Un propriétaire de club, employeur, employée, membre de conseil d'administration
- c) Un entraîneur inscrit
- d) Un athlète inscrit

Les affiliations de club sont valides pour la durée de la saison de compétition et sont basées selon le club avec lequel d'athlète, l'entraîneur ou le juge est inscrit pour la saison et/ou le club où l'individu travaille. Un juge/entraîneur peut être inscrit avec un club, mais s'il est entraîneur ou a été entraîneur durant la saison présente ou passée, il doit le déclarer à son OPT.

2.2 AFFILIATION

Les juges doivent être affiliés à l'OPT de la province de leur résidence et avec GymCan. Tous les juges Brevet doivent être citoyens canadiens. Tous les juges nationaux et provinciaux doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents. Les individus ayant un permis de travail valide peuvent, à la discrétion de leur OPT, juger lors de compétitions provinciales ou de club.

2.2.1 TRANSFERT D'AFFILIATION

Toute demande d'exception aux règles ci-dessous sera analysée par GymCan sur base individuelle et la décision sera donnée aux OPT et au juge.

2.2.1.1 TRANSFERT D'UN JUGE BREVET ÉTRANGER VERS LE CANADA

Les juges Brevet peuvent transférer leur nationalité selon les règlements de la FIG. Les juges Brevet affiliés avec un autre pays (selon la liste de la FIG) ne sont pas admissibles à juger lors d'Élite Canada ou des Championnats canadiens.

2.2.1.2 TRANSFERT DE PROVINCE D'UN JUGE BREVET

Si un juge Brevet déménage de province durant la saison de compétition, il doit s'affilier avec son nouvel OPT et aviser GymCan dans les 7 jours suivants son déménagement.

2.2.1.3 TRANSFERT D'UN JUGE NATIONAL

Si un juge national déménage de province, le juge doit soumettre une demande écrite de transfert à GymCan et son OPT et inclure une copie de la liste des compétitions auxquelles il a participé depuis au moins les deux dernières années. GymCan enverra une lettre au nouvel OPT avec son niveau de juge et confirmant qu'il n'a pas d'avertissement ou de carton en vigueur. Le nouvel OPT doit aviser le juge, GymCan et l'ancien OPT que le juge sera dorénavant affilié avec lui. L'OPT doit aviser GymCan lorsque l'inscription est complétée et le paiement effectué pour que le transfert soit complet.

2.2.1.4 TRANSFERT D'UN JUGE PROVINCIAL

Les juges de niveau provincial doivent faire une demande auprès de leur OPT pour qu'il communique avec le nouvel OPT le niveau de juge et les avertissements ou cartons en vigueur. L'OPT doit aussi envoyer une copie de la liste des compétitions, formations ou ateliers auxquels le juge a pris part. Le nouvel OPT doit aviser le juge et l'ancien OPT que le transfert est complété.

2.2 LISTE DES JUGES BREVET ET NATIONAUX GYM CAN

GymCan tiendra à jour pour les juges Brevet et nationaux une liste des compétitions internationales, nationales et régionales auxquelles il a participé. GymCan gardera aussi la liste des compétitions d'invitation nationales approuvées selon la section 4.4.

2.2.1 PROCESSUS ANNUEL

À la fin du mois d'octobre de chaque année, GymCan fera la demande auprès de chaque OPT pour obtenir la liste d'affiliation de ses juges de niveau provincial 1, national et Brevet. Chaque province doit inclure les demandes pour monter de niveau pour tous les juges admissibles et fournir une liste de compétitions qui remplit les critères.

2.3 LICENCES ET RENOUVELLEMENT

GymCan est responsable de la formation et la certification (licences) des juges nationaux au Canada et de l'assignation aux formations de la FIG avec les conseils du groupe de travail du développement des juges (GTDJ).

2.3 1 JUGES BREVET

À chaque cycle, GymCan approuve la recertification et/ou le changement de niveau du maximum de juges permis par la FIG, pour les juges qui ont rempli les critères de GymCan. TOUS les juges DOIVENT être approuvés par leur OPT et par GymCan afin de participer à une formation de la FIG. TOUS les juges participants à une formation de la FIG DOIVENT prendre part aux examens individuels et de groupes.

Pour le cycle 2017-2020 :

- Les juges qui se recertifient ou qui deviennent Brevet FIG auront la certification Brevet 1, 2, 3 ou 4 (B1, B2, B3, B4) au Canada (le niveau dépend des résultats de l'examen international ou intercontinental et du nombre de compétitions jugées selon les groupes de compétitions internationales).
- Les anciens juges Brevet FIG qui ne sont pas recertifiés ou qui ont complété le cours, mais n'ont pas réussi l'examen auront la certification GCGB au Canada.
- Tout juge National 1 qui complète la formation FIG, mais qui ne réussit pas l'examen restera juge National 1
- Les juges GCGB et juges de tous niveaux nationaux devront compléter avec succès la formation nationale pour GRI et GRG afin d'être admissibles à juger lors des Championnats canadiens, Élite Canada ou les Championnats régionaux
- Les juges Brevet FIG doivent avoir réussi avec succès les deux examens (GRI et GRG) afin de juger aux compétitions de GymCan. Pour les CC seulement, une exemption pourrait être accordée selon le nombre et le type de groupes participants (panel simple ou double)
- Lorsqu'ils réussissent avec succès la formation et l'examen National, les anciens juges FIG Brevet, GymCan Brevet ou juges Nationaux sont admissibles à juger lors des compétitions d'invitation nationales.

Tous les juges Brevet (FIG ou GymCan) feront partie du Conseil des juges Brevet.

2.3.2 JUGES NATIONAUX

Tableau 1 : Niveau du juge	Prérequis	Licence accordée
Afin de devenir National 3	<ul style="list-style-type: none"> • Doit avoir été Provincial 1 pour un minimum d'un an sans avoir reçu d'avertissement ou de carton • Doit avoir jugé à au moins 2 championnats provinciaux • Doit être approuvé par l'OPT afin de participer à la formation nationale. L'OPT doit confirmer que le candidat a rempli les deux critères précédents. 	
Afin de devenir National 2	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre part à la formation nationale GR de GymCan et réussir l'examen <ul style="list-style-type: none"> • Comme National 3, juger à 4 des événements suivants sans avoir reçu d'avertissement ou de carton : <ul style="list-style-type: none"> • Un minimum de 3 championnats régionaux de l'Est/Ouest dans la portion nationale • La 4^e compétition peut être parmi les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un autre championnat régional ○ Invitation ou compétition internationale sanctionnée et approuvée par GymCan (selon la section 4.4) (maximum de 1 pour monter de niveau) ○ Juge réserve (décrit à la page 11) à une compétition d'ÉC ou CC selon la section 4.2.3 (seulement 1 compétition en tant que National 3 compte pour monter de niveau) ○ Championnat provincial – portion provinciale, pourvu que le juge en chef soit Brevet FIG et qu'il y a un minimum de 5 Senior et 8 Junior, dont au moins 2 au niveau Haute performance ou sur l'équipe nationale (maximum de 1 compétition compte pour monter de niveau). (Les juges des provinces qui ne tiennent pas cette compétition ou qui n'ont pas d'athlètes remplissant les critères peuvent faire la demande pour juger à un autre championnat provincial). Le comité organisateur de la compétition doit envoyer à GymCan une copie du programme de compilation, le nom et le niveau du juge en chef dans les 5 jours suivant la compétition. <p><i>NOTE : Les juges qui étaient au N3 lors du cycle précédent peuvent compter un maximum de 2 compétitions éligibles (juge de ligne ou substitut dans un cycle précédent ne compte pas) pour monter de niveau dans le cycle 2017-2020. Dans ce cycle, ils doivent prendre part à la formation nationale et juger à au moins 1 championnat régional plus une autre compétition éligible décrite ci-dessus en 2017 ou après.</i></p>	<p><i>Le juge devient National 3</i></p> <p><i>NOTE : Après la première formation nationale, un minimum de 3 ans est requis pour passer du niveau National 3 au National 2 (nombre de compétitions requises).</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> • L'OPT du juge fait la demande pour monter de niveau à GymCan par courriel et inclus une copie de la liste des compétitions qui démontre que le juge a complété le nombre de compétitions requises. 	<p><i>Le juge devient National 2</i></p>

Niveau	Prérequis	Licence accordée
Afin de devenir National 1	<ul style="list-style-type: none"> • Comme National 2, juger aux portions nationales de 4 compétitions suivantes, sans avertissement ou carton : <ul style="list-style-type: none"> • Un minimum de 3 portions nationales de championnat régional, Élite Canada ou Championnats canadiens • La 4^e compétition peut être une des suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un autre championnat régional ○ Invitation ou compétition internationale sanctionnée et approuvée par GymCan (selon la section 4.4) (maximum de 1 pour monter de niveau) ○ Juge substitut (décrit à la section 4) à une compétition d'ÉC ou CC selon la section 4.2.3 (seulement 1 compétition en tant que National 2 compte pour monter de niveau) ○ Championnat provincial – portion nationale, pourvu que le juge en chef soit Brevet FIG et qu'il y a un minimum de 5 Senior et 8 Junior, dont au moins 2 au niveau haute performance ou sur l'équipe nationale (maximum de 1 compétition compte pour monter de niveau). (Les juges des provinces qui ne tiennent pas cette compétition ou qui n'ont pas d'athlètes remplissant les critères peuvent faire la demande pour juger à un autre championnat provincial). Le comité organisateur de la compétition doit envoyer à GymCan une copie du programme de compilation, le nom et le niveau du juge en chef dans les 5 jours suivant la compétition. • NOTE : Les juges qui étaient au N2 lors du cycle précédent peuvent compter un maximum de 2 compétitions éligibles (juge de ligne ou substitut dans un cycle précédent ne compte pas) pour monter de niveau dans le cycle 2017-2020. Dans ce cycle, ils doivent prendre part à la formation nationale et juger à au moins 1 championnat régional plus une autre compétition éligible décrite ci-dessus en 2017 ou après. 	<p>Note : Il faut compter au moins 3 ans supplémentaires pour monter du National 2 au National 1.</p> <p>Le juge devra donc compléter au moins 1 formation nationale durant ce temps dû au nouveau cycle FIG.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • L'OPT du juge fait la demande pour monter de niveau à GymCan par courriel et inclus une copie de la liste des compétitions qui démontre que le juge a complété le nombre de compétitions requises. 	National 1
Afin de devenir Brevet 4	<ul style="list-style-type: none"> • Pour être admissible à participer à une formation internationale, comme National 1, juger à au moins 2 ÉC ou CC. • Demande de l'OPT / GymCan approuve la participation à la formation internationale 	<p>Note : il faut compter au moins une autre année pour les juges National 1 afin d'être admissibles à la formation Brevet. La majorité des juges nationaux auront complété un minimum de 3 formations nationales entre le Provincial 1, le National 1 et leur admissibilité à la formation Brevet.</p>

Note 1 : les juges qui n'ont pas accumulé suffisamment de compétitions pour monter de niveau au moment de la formation et de l'examen national peuvent prendre part à la formation et, s'ils réussissent l'examen et remplissent les autres critères, pourront monter de niveau lorsque toutes les exigences de compétitions seront remplies.

Note 2 : Les OPT, en collaboration avec GymCan, peuvent identifier des individus dans le bassin de développement des juges (BDJ). Le BDJ pourrait avancer plus rapidement à travers les niveaux. Les critères de sélection incluent, mais ne se limitent pas à :

30 ans ou moins au moment de la sélection initiale, niveau de satisfaction suffisant, support de l'OPT, peut rester sur la liste BDJ pour 2 cycles FIG. Après 2 cycles, le juge fera partie du bassin régulier de juges. Lorsque le juge est National 1, il n'est plus BDJ.

- Engagement envers le sport démontré lors du jugement d'un minimum de 3 compétitions provinciales et nationales chaque année. L'OPT devra confirmer la participation annuelle.
- Confirmation de l'intérêt à progresser dans le jugement et à juger lors des championnats régionaux et compétitions de GymCan.
- L'OPT est prêt à supporter le juge et à l'assigner à au moins un événement GymCan (ÉC ou CC) aux 2 ans comme juge de panel ou substitut.
- Le juge performe à un niveau satisfaisant, confirmé par le juge en chef de compétition, et démontre une attitude positive et collaborative.

Lorsque la licence Nationale/Niveau a été accordée, le juge restera dans ce niveau. Par contre, il est requis de demeurer actif et de s'affilier annuellement avec son OPT en plus de participer aux formations appropriées (voir la section formation) et de réussir les examens. La licence est active pour la durée du cycle FIG. Si un juge ne participe pas à la formation ou y participe et échoue à l'examen, il n'est pas éligible à juger lors des compétitions (ÉC, CC, régionaux, FIG). Il peut par contre agir comme juge administrateur. Si le juge participe à une formation subséquente et réussit l'examen, il pourra être éligible à juger aux compétitions (championnats régionaux et de GymCan).

2.3.3 CAS SPÉCIAUX : ANCIENS DE L'ÉQUIPE NATIONALE OU ATHLÈTE NATIONAL / ENTRAÎNEURS DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Anciens de l'équipe nationale

Un gymnaste qui a été membre de l'équipe nationale pour un minimum de 3 ans, avec au moins une année dans le cycle olympique actuel ou précédent, et qui a un minimum de 18 ans (année de calendrier de la formation) peut, avec l'approbation de son OPT, prendre part à la formation nationale et progresser au National 3 suite à la réussite de la formation et de l'examen.

Si le gymnaste a 17 ans dans l'année du cours, il peut prendre part au cours, mais restera en Provincial 1. Il pourra monter en National 3 l'année suivante sans avoir à suivre la formation de nouveau.

Si une formation nationale n'est pas disponible, l'individu pourra compléter la formation provinciale de sa province et, s'il réussit avec succès, pourra progresser au niveau Provincial 1. Il sera éligible à participer au prochain cours national (avec le soutien de son OPT), peu importe le nombre de compétitions qu'il a jugé au niveau Provincial 1.

Si un athlète était au niveau national pour un minimum de 4 ans, la section 3.3.2 peut s'appliquer si c'est au bénéfice du gymnaste.

Pour toutes les autres situations, un ancien membre de l'équipe nationale devra débiter au niveau club dans sa province.

Anciens athlètes nationaux Junior et Senior

Si un athlète était au niveau national Junior ou Senior pour un minimum de 4 ans, avec au moins deux ans dans le cycle olympique actuel ou précédent, et a un minimum de 18 ans (année de calendrier de la formation), il peut, avec l'approbation de son OPT, prendre part à la formation nationale et progresser au National 3 suite à la réussite de la formation et de l'examen.

Si une formation nationale n'est pas disponible, l'individu pourra compléter la formation provinciale de sa province et, s'il réussit avec succès, pourra progresser au niveau Provincial 1. Il sera éligible à

participer au prochain cours national (avec le soutien de son OPT), peu importe le nombre de compétitions qu'il a jugé au niveau Provincial 1.

Pour toutes les autres situations, un ancien athlète national devra débiter au niveau club dans sa province.

Entraîneur de l'équipe nationale

Un entraîneur nommé entraîneur de l'équipe nationale de GymCan (le résultat d'un athlète nommé sur l'équipe nationale), pour au moins deux saisons durant le cycle olympique actuel ou précédent, peut prendre part à la formation nationale et progresser au niveau National 3 s'il complète la formation et l'examen avec succès.

Dans toute autre situation, un entraîneur de l'équipe nationale débitera au niveau Provincial 1 (voir 3.3.4 ci-dessous).

Entraîneur PNCE Niveau 3 Certifié

Un entraîneur niveau 3 certifié ou qui a complété son niveau 3 technique peut participer à une formation de club ou provinciale dans son OPT. S'il réussit la formation et l'examen, il peut progresser au niveau Provincial 1.

Dans toute autre situation, un entraîneur commencera comme juge débutant (club) dans sa province.

SECTION 3: FORMATION DES JUGES

La formation requise pour les juges Brevet est détaillée dans les règles générales des juges de la FIG et dans les règlements spécifiques pour la gymnastique rythmique disponibles sur le site Internet de la FIG (www.gymnastics.sport). Les documents de GymCan incluent seulement l'information pertinente pour la sélection des juges qui participent aux formations de la FIG et fourni des détails concernant les formations offertes par GymCan aux juges de niveau national.

Les notes de passage pour le cycle sont établies par le GTDJ, selon les notes de passage de la FIG pour ce cycle.

Une liste des formations de la FIG, résultats d'examen et compétitions pour chaque juge Brevet se trouvent dans le profil FIG des juges.

GymCan tient à jour une liste des formations, compétitions (ÉC, CC et CR) et examens nationaux. Les OPT gardent à jour la liste des formations, compétitions et examens provinciaux.

3.1 FORMATIONS DE LA FIG

3.1.1 FORMATION INTERCONTINENTALE DE LA FIG

Une formation intercontinentale est organisée aux quatre ans par la FIG. Les juges Brevet de catégorie 3, 2 ou 1 sont éligibles à participer jusqu'au maximum par pays, décidé par la FIG. La fédération nationale doit suivre le processus d'inscription. GymCan considérera seulement les juges Brevet qui ont :

- Rempli les exigences requises de la FIG pour participer à la formation
- Jugé à au moins 2 ÉC ou CC lors du cycle précédent
- Aucun avertissement
- L'approbation de leur OPT

3.1.2 FORMATION INTERNATIONALE DE LA FIG

GymCan approuvera les juges qui participeront à la formation avec la priorité suivante :

- Juges Brevet qui n'ont pas participé à une formation intercontinentale
- Juges National 1 qui désirent obtenir le Brevet 4

Afin d'être éligible à participer à la formation internationale, les juges doivent :

- N'avoir aucun avertissement
- Avoir l'approbation de leur OPT et de GymCan

Si le Canada n'est pas l'hôte d'une formation, les juges National 1 et Brevet seront approuvés par GymCan pour participer à une formation internationale selon la priorité ci-dessus. *Note : la FIG confirmera à GymCan les licences Brevet pour le nouveau cycle.*

3.2 FORMATIONS GYM CAN

Toutes les formations nationales sont auto financées. GymCan organisera les formations et informera les OPT des logistiques particulières. Lorsque possible, GymCan offrira les formations et examens par voie électronique.

Tous les juges National et Brevet qui n'ont pas participé à une formation internationale ou intercontinentale doivent prendre part à la formation nationale et réussir l'examen afin d'être éligible à juger aux compétitions de GymCan.

Les juges qui ont participé à la formation FIG, mais qui n'ont pas réussi les deux examens (GRI et GRG) devront réussir l'examen national pour les ou l'examen(s) échoué(s). Ils seront exemptés de frais pour la formation.

Les juges doivent être approuvés et inscrits par leur OPT.

Si la formation en ligne n'est pas disponible, les juges pourront assister à un cours en personne selon la priorité suivante :

- Les juges Brevet qui n'ont pas participé à la formation internationale ou intercontinentale, ou qui ont participé, mais n'ont pas réussi les examens, mais qui désirent être certifiés pour juger aux compétitions de GymCan (GCGB)
- National 1, 2 ou 3 qui désirent de se recertifier
- National 2 ou 3 qui désirent monter de niveau
- Provincial 1 qui ont rempli les exigences pour monter au National 3
- Provincial 1 qui désirent se recertifier
- Provincial 1 qui désirent monter de niveau

SECTION 4 : ASSIGNATIONS DES JUGES

4.1 ASSIGNATIONS

Les juges canadiens Brevet doivent remplir tous les critères de la FIG afin d'être assignés aux compétitions FIG. GymCan, avec la collaboration du GTDJ lorsque requis, assignera les juges aux compétitions de GymCan et de la FIG. Afin que le Canada soit représenté de façon stratégique aux événements internationaux, un plan d'assignments des juges Brevet est développé annuellement. La liste des assignments est publiée dans le calendrier des événements.

GymCan maintient une liste des compétitions auxquelles les juges Brevet ont participé et auxquelles ils doivent participer afin de maintenir leur niveau ou progresser si possible. Prendre note que le plan d'assignments varie selon plusieurs facteurs, incluant le moment de la réception de l'information de la

FIG concernant les compétitions, le plan stratégique et les assignations de l'équipe nationale, le niveau de juge requis et les compétitions requises pour les niveaux de juge.

GymCan financera les juges pour les compétitions majeures de la FIG tandis que les autres compétitions seront à coûts partagés ou sans financement. Les détails seront discutés avec les juges de chaque compétition avant que les assignations finales soient faites.

4.1.1 DEMANDES DE VOYAGE ET APPROBATION

Pour les compétitions internationales qui ne sont pas assignées selon la section 4.1 précédente, les juges peuvent faire des demandes de sanction afin de juger à toute compétition à l'extérieur du Canada. Les demandes de sanction doivent être soumises au moins 6 semaines avant la compétition et avant la date limite d'inscription définitive. Les juges sont responsables pour leur transport et autres dépenses, sauf si GymCan avise à l'avance de financement disponible.

Pour les compétitions internationales virtuelles qui ne sont pas assignées selon 4.1 ci-dessus, les juges ne sont pas tenus de soumettre une demande de sanction. Par contre, les juges en doivent informer GymCan seulement pour maintenir leur liste de compétitions à jour.

Note : Juger à une compétition sans une sanction est une inconduite selon la section 5, un avertissement ou carton sera donné.

4.1.2 RAPPORTS DES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

Tout juge assigné doit remplir le formulaire de rapport en ligne ("sondage") dans les 10 jours suivant le dernier jour de la compétition afin de recevoir l'approbation/sanction de l'assignation de GymCan. Si cette exigence n'est pas respectée, les opportunités futures seront refusées. Le sondage se trouve à l'adresse suivante : <https://forms.gle/tjB8dj2CK4Y7Hcmn8>.

4.2 ÉLITE CANADA ET LES CHAMPIONNATS CANADIENS

GymCan assigne et finance le juge en chef (JC) et le juge administrateur (JA) pour Élite Canada et les Championnats canadiens. Les assignations de panel sont envoyées par courriel aux bureaux provinciaux par GymCan le plus rapidement possible. La province doit confirmer la disponibilité des juges **AVANT** de soumettre leurs noms à GymCan. Si un juge se retire de son assignation après l'envoi des assignations aux provinces, des frais de 100 \$ seront facturés à la province (pour chaque juge). (Note, GymCan peut, à sa discrétion, accepter des retraits sans frais en cas de raison médicale ou autre circonstance exceptionnelle).

Il n'y a aucune garantie que GymCan assignera un autre juge de sa province. Le frais doivent être payés même si un autre juge de la même province est assigné.

Se référer à l'annexe pour les responsabilités du JC et JA. Se référer aux lignes directrices pour les événements virtuels GR pour les responsabilités additionnelles qui s'appliquent au JC et JA pour les compétitions virtuelles.

4.2.1 JUGE EN CHEF

Le juge en chef pour ÉC et CC doit être au minimum Brevet 3 en GRI et GRG dans le cycle actuel avec de l'expérience comme JC à un minimum de 2 championnats régionaux.

La priorité sera accordée aux juges Brevet éligibles sans attache en rotation.

Si aucun juge sans attache n'est disponible, l'assignation sera faite selon la priorité suivante :

- Juge Brevet avec :
 - Le plus haut niveau de Brevet GRI et minimum Brevet 3 GRG
 - Aucun athlète dans la compétition
 - Le plus petit nombre d'athlètes Senior et Junior dans la compétition

4.2.2 JUGE ADMINISTRATEUR

La responsabilité principale du juge administrateur lors de ÉC et CC est d'agir comme représentant de GymCan afin de s'assurer que les règlements techniques sont respectés et que les écarts de notes soient dans les écarts acceptés par la FIG. Le JA agit comme coordonnateur et s'assure que les déductions de pénalité FIG sont appliquées (le D1 ne prend pas cette déduction au Canada). Le JA n'agit pas comme juge de référence et sa note ne compte pas dans le résultat. Le JA gère le processus et supervise le jugement en cas de protêt. Le JA, en consultation avec le JC ou représentant de GymCan à la compétition, peut ajuster l'horaire de compétition ou autre aspect afin de s'assurer du bon déroulement de la compétition.

L'individu n'a pas l'obligation d'être affilié, mais doit être au courant des règlements de GymCan et de la FIG. Il doit par contre est juge National 1 ou plus afin d'être à jour avec les règlements de la FIG. Il doit avoir été présent à des formations et/ou ateliers, mais n'a pas l'obligation de prendre part à une formation FIG ou formation/examen national.

Si aucun juge sans attache est disponible, un juge n'ayant pas d'athlète dans la compétition sera assigné. GymCan aura une liste des JA potentiels chaque année, fera les assignations et avisera le club hôte et le JC pour chaque compétition le plus rapidement possible.

4.2.3 PANELS DE JUGES

Le nombre total de juges sur un panel est 16 pour les compétitions en personne; 2 panels qui suivent les règles FIG pour D1 et D2, D3 et D4, E1 et E2. Le panel d'exécution technique sera soit composé de deux juges aux panels E3 et E4 ou, à la discrétion du JC en consultation avec GymCan, un panel unique (jugeant toutes les routines) de 4 juges (E3, E4, E5, E6).

Des modifications mineures seront effectuées au nombre total de juges et/ou au processus d'assignation des panels pour Élite Canada, les Championnats régionaux et ou les Championnats canadiens si ces événements sont jugés virtuellement. Les ajustements de panel seront à la discrétion de GymCan, avec la collaboration du comité du programme et du GTDJ.

L'intention est d'avoir une représentation égale de chaque province à ÉC et CC afin de créer le panel complet de 16 juges. Si le nombre de juges de chaque province est insuffisant, les juges seront ajoutés en conservant l'équilibre entre l'Est et l'Ouest. GymCan enverra la demande des juges proposés aux OPT puis enverra les assignations des juges.

4.2.3.1 ÉLITE CANADA ET CHAMPIONNATS CANADIENS

L'information ci-dessous s'applique aux compétitions de 2018 à 2020. Tous les panels de juge doivent avoir réussi l'examen d'une formation FIG ou nationale avant de recevoir une assignation.

À la fin du processus décrit ci-dessous, un minimum de 12 juges du panel devrait être Brevet (juge qui a complété et réussi la formation et l'examen FIG). Ceci assurera qu'au moins 1 juge Brevet siège aux postes D1, D3, E1 et E3 sur chaque panel. Si le panel d'exécution technique est simple, le E4 sera un juge Brevet. Les trois autres postes restants en exécution pourraient être effectués par un juge National 1 ou 2 juges National 1 et 1 juge National 2 ou juge du bassin de développement (JBD).

- Une des positions de niveau national est allouée à un JBD, qui doit être au minimum National 3 et avoir jugé à au moins un championnat régional. La priorité est accordée à un juge qui n'était pas présent lors de la compétition GymCan précédente. S'il n'y a aucun juge identifié, la place ira au bassin de juges.
- Une position peut être allouée aux juges National 1 ou 2 qui désirent monter / maintenir leur niveau. L'allocation sera divisée entre l'Est et l'Ouest.
- Une position peut être allouée à un CGCB qui a complété la formation et réussi l'examen national.
- Les 12 positions restantes seront assignées aux juges Brevet selon la priorité des OPT.
- Normalement, seulement 6 ou 7 provinces ont des juges éligibles pour les CC/EC, les places restantes seront donc allouées en ordre de priorité et pour maintenir l'équilibre entre l'Est et l'Ouest :
 - Les provinces ayant un groupe FIG Senior. Note : le groupe de l'équipe nationale de GymCan ne compte pas dans cette catégorie.
 - Note : s'il y a plus d'une province est dans cette catégorie, les places seront allouées afin de maintenir l'équilibre entre les provinces de l'Est et de l'Ouest jusqu'à ce que toutes les places soient allouées. S'il y a plus de provinces qui ont un groupe que de places disponibles, un tirage au sort sera effectué par GymCan.
 - Les provinces ayant un groupe FIG Junior (groupe FIG de 5 athlètes performant à chaque appareil) – ne doit pas être la même province que le groupe FIG Senior.
 - Note : s'il y a plus d'une province est dans cette catégorie, les places seront allouées afin de maintenir l'équilibre entre les provinces de l'Est et de l'Ouest jusqu'à ce que toutes les places soient allouées. S'il y a plus de provinces qui ont un groupe que de places disponibles, un tirage au sort sera effectué par GymCan.
 - Un tirage au sort aléatoire des provinces ayant 2 membres ou plus sur l'équipe nationale/haute performance dans la compétition.
- Advenant qu'un juge doive se retirer suite à une maladie majeure ou urgence familiale (la preuve devra être envoyée à GymCan) avant le premier jour de l'événement, GymCan fera la demande de remplacement à la province du juge qui s'est retiré pourvu que la province ait un juge qui remplit les exigences.
- Les provinces peuvent aussi inscrire sur leur liste jusqu'à 2 juges substitués de niveau National 3 ou plus. Provinces may also include on their list up to 2 alternate judges National 3 or higher.
 - Un juge National 2 ou plus peut être assigné durant la compétition en cas de maladie ou retrait de panel pour toute raison.
 - Les provinces peuvent aussi soumettre 1 juge National 3 ou plus afin de participer comme juge de ligne ou d'appareil et pratiquer son jugement.
 - Le juge substitut et celui assigné pour pratique sera avisé de son assignation en même temps que le reste du plateau et devra être disponible pour toute la durée de la compétition, porter l'uniforme approprié et participer aux réunions de juges.
 - Le juge substitut et celui assigné pour se pratiquer auront l'opportunité de pratiquer leur jugement pour l'équivalent un minimum d'une journée (par exemple, tout durant une journée, ou deux demi-journées)
 - Une assignation de ce type (juge substitut, de ligne, d'appareil ou chronométrateur) peut compter pour montrer de niveau à chaque cycle.

4.2.3.2 OPTION D'ÉLITE CANADA POUR LA COMPÉTITION NOVICE

Pour la saison 2021, en raison de la Covid-19 et des fermetures provinciales, les novices ne participeront pas à Élite Canada 2021. Conséquemment, cette section ne s'applique pas pour Élite Canada 2021.

Les provinces peuvent soumettre un nom supplémentaire de juge National 3 ou plus pour remplacer l'autre juge durant la compétition de la catégorie Novice. La province doit indiquer spécifiquement qui ce juge remplacera (exemple : la province A soumet le nom de Josie, juge National 3, qui remplacera la

juge Brevet Mae). GymCan assignera un maximum de 3 de ces juges afin de maintenir l'équilibre Est/Ouest. Il pourrait être possible qu'aucuns ou seulement 1 ou 2 juges proposés soient assignés. Les assignations seront données au même moment que les autres assignations. Les juges proposés doivent avoir jugé la portion nationale à au moins 1 championnat régional.

4.3 CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE L'EST/OUEST

Tous les juges du panel doivent avoir réussi la formation et l'examen FIG ou nationale afin d'être assignés.

GymCan assignera le juge en chef pour la portion nationale de la compétition des championnats régionaux. Par contre, le comité organisateur sera responsable de son transport et des dépenses d'hébergement si applicable. Le JC assigné sera sans attache, minimum Brevet 4 ayant de l'expérience à au moins 2 championnats provinciaux en tant que JC et un juge de panel pour au moins 2 championnats régionaux, ou expérience précédente comme JC lors de championnats régionaux. Si aucun juge sans attache n'est disponible dans la province, GymCan assignera un autre juge Brevet de la même région (ex : un juge de l'Est pour les Championnats de l'Est).

GymCan assignera le JA et comme son rôle est de représenter GymCan à ces compétitions, GymCan financera le transport et l'hébergement seulement pour la portion nationale de l'événement, si applicable. Le COL est responsable de l'assignation et du financement du JA pour la portion provinciale de l'événement.

Le juge responsable de la province hôte assignera le JC pour la portion provinciale de la compétition. Si aucun juge de la province n'est acceptable, GymCan assignera un juge d'une province avoisinante. L'hôte est responsable des dépenses du JC provincial, si applicable. Le JC doit être au minimum National 1 et avoir été JC à au moins 2 championnats provinciaux. Le même JC ne peut pas occuper la fonction pour la portion provinciale et nationale de la compétition. Chaque OPT est responsable du financement de ses propres juges à la compétition.

4.3.2 PANELS DE JUGES POUR LA PORTION NATIONALE AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

GymCan assignera le panel de juges pour les portions provinciales et nationales selon la liste des juges fournies à GymCan par les OPT.

Il y aura 2 panels de juges, tel que décrit pour ÉC et CC

- Les juges doivent être National 3 ou plus
- Les juges seront assignés afin d'assurer le plus possible une représentation égale entre les provinces.

Le processus ci-dessous sera utilisé pour assurer un minimum de 10 juges Brevet ou GymCan Brevet.

- Les juges seront assignés selon la priorité suivante pour la compétition nationale :
 - 1 juge Brevet sur chaque panel pour D1, D3 et E1 (total de 6 juges) et s'il y a un seul panel d'exécution technique, 1 Brevet pour E3. Les autres juges Brevet peuvent être assignés lorsque requis afin d'équilibrer les panels. Si l'exécution se fait en double panel, la position E3 de chaque panel sera un juge Brevet. Les autres juges Brevet peuvent être assignés lorsque requis afin d'équilibrer les panels.
- Maximum de 6 juges de niveau national :
 - 1 juge du bassin de développement si la compétition est requise pour progresser au National 2 ou 1 (maximum 1 au total). Si aucun juge du bassin de développement n'est identifié, la place ira aux juges National 2 ou 3 disponibles.
 - Juges National 2 ou 3 qui ont besoin de cette compétition pour monter de niveau, jusqu'à un maximum de 2. S'il n'y a pas assez de juges N2/N3 pour remplir les places

disponibles, celles-ci seront ajoutées aux places disponibles pour les National 1 (voir ci-dessous).

- Minimum de 3 juges National 1. S'il n'y a pas assez de juges National 1 pour remplir les places, elles seront ajoutées aux places supplémentaires pour les Brevet (voir ci-dessous).
- Juges Brevet supplémentaires afin d'arriver à 16 juges.

Si 16 juges ne sont pas disponibles, ou si le nombre de juges requis aux niveaux décrits ci-dessus n'est pas disponible, le format de la compétition se fera avec un panel simple avec 10 juges (l'horaire sera ajusté en conséquence). Des 10 juges, il doit y avoir un minimum de 5 Brevet (2 Brevet pour D1/2 OU pour D3/D4, et un Brevet pour les trois autres panels), et un minimum de 2 juges National 1. Le format des panels et des assignations seront discutés et décidés par le JC et GymCan.

4.3.3 PANELS DE JUGES POUR LA PORTION PROVINCIALE AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

- Chaque OPT fournira la liste des juges disponibles pour la portion provinciale de la compétition, préférablement différente que celle pour la compétition nationale. Les OPT doivent identifier clairement qui jugera dans la portion nationale et provinciale. Les juges doivent être Provincial 1 ou plus.
- Il est recommandé d'utiliser les doubles panels tels que décrits dans la section ÉC et CC.

4.4 AUTRES COMPÉTITIONS NATIONALES POUR MONTER DE NIVEAU

Afin qu'une compétition nationale d'invitation puisse compter pour monter ou confirmer un niveau, elle doit suivre les critères suivants :

- Avoir lieu au Canada
- Le nombre de juges d'un panel provenant de la province hôte ne peut pas être plus de 60 % du total de juges, OU il doit y avoir un minimum de 3 autres provinces en plus de la province hôte représenté par au moins un juge sur le panel
- Il doit y avoir un minimum de 8 athlètes nationaux Senior, 8 athlètes nationaux Junior et 6 athlètes nationaux Novice. Exception : une demande d'exemption doit être envoyée à GymCan si le nombre d'athlètes d'une catégorie est légèrement inférieur et le nombre d'une autre catégorie est supérieur (ex. : 7 Senior et 15 Junior). Les demandes seront analysées par GymCan, en consultation avec le GTDJ.
- Le JC doit être au minimum un juge Brevet 4 qui a été sur le panel durant au moins 2 compétitions d'ÉC ou CC, et JC lors de 3 championnats provinciaux ou régionaux.

L'hôte doit faire une demande au comité du programme de GymCan pour que la compétition soit considérée pour monter ou maintenir son niveau de juge au plus tard 15 jours suite à la compétition. Le système de compilation devra aussi être envoyé à GymCan.

4.5 COMPÉTITIONS D'INVITATION AVEC DES ATHLÈTES INTERNATIONAUX

Toutes les compétitions qui incluent des athlètes internationaux doivent obtenir l'approbation de GymCan et le JC doit être minimalement Brevet 4.

4.6 PANELS DE JUGES POUR LES DEMANDES DE RÉVISION/PROTÊT (EN PERSONNE)

Note : Le directeur de compétition ou JC doit fournir au JC environ 20 petits morceaux de papier pour le DB (éléments de difficulté) et DA (difficulté artistique) avant le début de la compétition A.

- L'individu désigné (ex. Juge d'appareil) avisera le représentant de GymCan ou JA du protêt immédiatement lorsque la demande verbale est faite (par walkie-talkie ou message texte si permis) et lui amènera le formulaire et paiement.
- Le représentant de GymCan prendra le paiement et donnera le formulaire de protêt au JA.
- Le JA obtiendra les scripts ou feuilles de juge lorsque nécessaire. Le représentant de GymCan fera 4 copies du script original et les amènera au JA.
- Le JA et représentant de GymCan fera un tirage au sort pour déterminer les juges selon les critères ci-dessous. Le JC et les juges pigés en seront informés seulement à la fin de la rotation.
- Immédiatement à la fin de la rotation, le JA informera les juges du panel de demeurer assis et de ne pas utiliser leurs téléphones ou autres objets électroniques jusqu'à ce que les juges qui feront la révision soient informés. Les juges qui ne seront pas impliqués dans le processus pourront disposer. Aucun juge ne sera informé du nom ou de l'appareil qui est en révision.

Le JA, en consultation avec le représentant de GymCan assignera le panel de révision selon les critères suivants :

- Le JC sera juge référence pour la demande de révision pour les panels DB et DA (sauf si la révision est d'une gymnaste de son club – si c'est le cas, le juge Brevet (individuel ou groupe selon la demande) le mieux classé qui n'a pas jugé la routine précédemment agira comme référence).
- 2 noms de juges National 1 ou plus du panel seront pigés pour chaque demande
- Le JC et les 2 juges pigés verront la routine une fois.
- Le JC fournira sa note sans consulter les autres juges.
- Les 2 juges pigés fourniront leur note commune dans les 60 secondes suivant la révision vidéo. Une brève conversation est permise pour les clarifications.
- On fera une moyenne de la note de référence du JC et de la note des juges pigés afin de créer la note finale de révision.

4.7 PANELS DE JUGES POUR LES DEMANDES DE RÉVISION/PROTÊT (VIRTUEL)

Note : Les juges sélectionnés pour les demandes de révision doivent garder toutes leurs notes de jugement, incluant les demandes de révision. Les juges sélectionnés pour les demandes de révision doivent envoyer une photo de leur papier/note au JA assigné ou désigné par GymCan.

- Les entraîneurs enverront un courriel au représentant de Gymcan avec la demande de révision dans les 5 minutes suivant la sortie de la note.
- Suite à la demande écrite, l'entraîneur aura 30 minutes pour compléter le formulaire de demande de révision et soumettre les formulaires complétés au représentant de GymCan. Un formulaire d'autorisation de carte de crédit doit être inclus avec le formulaire de demande.
- Le représentant de GymCan obtiendra les scripts ou notes des juges par courriel, si applicable. Le représentant de GymCan fournira tout le matériel par courriel (ou dans un dossier, si dans le même endroit) au juge administrateur.
- Le JA et représentant de GymCan feront un tirage au sort pour piger les juges selon le critère ci-dessous. Le JC et les juges pigés en seront informés seulement à la fin de la rotation.
- Immédiatement à la fin de la rotation, le JA avisera au panel de juges de rester sur place et de ne pas utiliser leur téléphone ou autre appareil électronique jusqu'à ce que les juges assignés pour la révision soient informés. Les juges qui ne sont pas impliqués dans la révision pourront alors quitter. Aucun juge ne sera informé du nom de l'athlète ou de l'appareil visé.

The JA in consultation with the GymCan representative assigns the review panel as follows:

- Judge Responsible will act as a Reference Judge for the DB Inquiry Panel, and for the DA Inquiry Panel. (Unless there is a gymnast from her club in which case the highest ranking Brevet (Individual or Group depending on if the inquiry is for Individual or group) who did not judge the routine.

- 2 names from the panel judges National 1 or higher are drawn for each inquiry.
- The JR and the 2 drawn judges will view the routine one time in a break-out zoom session.
- The JR provides his/her score with no consultation with the two drawn judges.
- The two drawn judges provide their joint score within 60 seconds of the end of the video review. Only very brief consultation for clarification is allowed.
- The JR reference score and the one score from the drawn judges are averaged to create the final “Review Score”.

SECTION 5: EXIGENCES DES JUGES AUX COMPÉTITIONS, AVERTISSEMENTS ET CARTONS

Tous les juges assignés, incluant les 2 substituts, doivent :

- Participer à la formation/réunion des juges avant la compétition. L’horaire de la compétition indiquera l’heure de la formation/réunion. Pour les compétitions en personne, les juges doivent s’assurer d’être présents et à l’heure pour la réunion lors de la première journée de compétition. Ils doivent aussi être disponibles au moins une heure après la fin de la compétition lors du dernier jour. Aucune exception ne sera permise.
- Le JC et JA peuvent participer à la réunion technique.

Tous les juges assignés incluant les substituts doivent :

- Rester dans l’aire désignée pour les juges ou la salle des juges pour toute la durée de la journée de compétition.
 - Un juge peut aller rapidement se chercher un café, mais ne peut pas parler aux entraîneurs, athlètes parents...
 - Un juge ne peut PAS aller dans l’aire des spectateurs, gymnase d’échauffement, vestiaires... en tout temps lors de la compétition, incluant durant les pauses.
- Arriver à la réunion à l’heure et en uniforme de juge
- Prendre connaissance et comprendre les règlements des compétitions
- Être préparé pour ses assignations
- Travailler rapidement et précisément afin de produire une note sans biais. Être préparé à justifier les notes avec les références aux documents actuels.
- Lors de l’utilisation de tout papier, écrire avec un stylo (pas un crayon à mine) et si une note est changée lors d’une réunion de juges, faire une croix sur la note originale, écrire la nouvelle note dessous et initialiser la feuille. Le juge ne doit pas écrire par-dessus une note.
- Être un membre coopératif du panel de jugement
- Être impartial et juger sans biais
- Respecter les autres juges, athlètes, entraîneurs, employés de GymCan, spectateurs et médias. Référer toute question ou préoccupation au JC ou responsable de la compétition.
- Lors de la présence aux tables des juges, ne pas communiquer avec les autres juges
- Ne pas utiliser un téléphone cellulaire ou autre objet électronique lors du jugement, incluant la fonction de calculatrice (se référer aux règles de la FIG). Un juge qui fait l’utilisation de tout type d’objet électronique lors du jugement recevra immédiatement un carton rouge et sera retiré du panel pour le restant de la compétition (un numéro d’urgence du représentant de GymCan sera donné aux juges pour leurs familles en cas de message URGENT).
- Si un juge a besoin d’une calculatrice, il doit amener la sienne.

NOTE : Les individus qui sont juges, mais qui ne sont pas assignés à la compétition ne peuvent pas être dans l’aire de jugement sur le plateau de compétition ou être dans la salle des juges. De plus, ils ne peuvent pas interagir avec les juges assignés de quelque manière que ce soit, incluant par téléphone

cellulaire, durant le jour de la compétition. Une des pénalités ci-dessous pourrait s'appliquer non-respect de ce règlement.

Vous trouverez ci-dessous la liste des actions non permise ainsi que les avertissements ou cartons qui s'appliqueraient. D'autres situations pourraient aussi survenir et seront considérées sur base individuelle. L'avertissement ou carton doit être donné par le JC et un représentant de GymCan ou le président du Conseil des juges Brevet. Si un carton jaune ou rouge est remis, une copie écrite sera envoyée à l'OPT du juge. Si un avertissement verbal est donné, le responsable provincial des juges en sera informé verbalement. Si un juge reçoit un carton rouge, il sera immédiatement retiré du restant de la compétition ET le juge ne sera pas assigné aux compétitions GymCan (ÉC, CC, CE/CO) pour le restant de la saison. Le juge n'aura pas l'autorisation de monter de niveau durant l'année où le carton est donné.

Tableau 2 : Inconduites

Inconduites et pénalités qui s'appliquent pour les compétitions en personne et virtuelles.

Description de l'inconduite	Avertissement / Carton
Ne pas porter l'uniforme de jugement approprié	1 ^{re} fois – Avertissement verbal, le juge doit se changer avant le début de la compétition. S'il ne peut pas se changer, il sera retiré de la compétition. Il pourrait être réassigné s'il trouve un uniforme convenable et qu'il y a un moment approprié dans l'horaire. 2 ^e fois – Carton jaune et retrait du panel pour la journée 3 ^e fois – Carton rouge et retrait complet de la compétition
Retard à une réunion de juge ou lors d'un retour d'une pause.	1 ^{re} fois – Avertissement verbal 2 ^e fois – Carton jaune et retrait du panel pour la journée 3 ^e fois – Carton rouge et retrait complet de la compétition ** Exception : téléphone cellulaire 1 ^{re} fois – Avertissement écrit 2 ^e fois – Carton rouge et retrait complet de la compétition
Critiquer les notes d'une autre juge ou juger les capacités d'une autre juge, harcèlement.	
Tenter d'influencer les notes d'un autre juge.	
Conversations (autre que des salutations d'usages brèves) avec quiconque n'était pas un juge à n'importe quel moment durant la journée (la compétition termine lorsque le JC décide que les juges peuvent partir)	
Critiquer un athlète auprès des autres juges, entraîneurs...	
Démontrer des comportements ou faire des expressions concernant les performances ou notes qui sont injustes.	
Ne pas inscrire les notes sur les scripts ou sur une autre feuille de juge lors du jugement.	
Biais évident envers certaines gymnastes.	2 ^e fois – Carton rouge et retrait complet de la compétition
Utilisation du téléphone cellulaire ou autre appareil électronique à une table de juge ou lors de la communication avec des individus qui ne sont pas sur le panel de juges (tel quel décrit plus haut)**	
Juger à une compétition internationale sans avoir obtenu à l'avance l'approbation de GymCan. S'applique aux compétitions en personne seulement. Pour les compétitions virtuelles, les juges doivent	Carton rouge et banni des compétitions internationales ou nationales pour le reste de la saison

Description de l'inconduite	Avertissement / Carton
informer GymCan de leur participation, aucune sanction requise.	
Le juge n'a pas reçu à l'avance la permission du JC ne pas participer à tous les jours assignés de la compétition, arrive en retard ou part avant la fin de la compétition.	Carton rouge et banni des compétitions internationales ou nationales pour le reste de la saison et de la saison prochaine
Provoque du retard ou désagrément au déroulement de la compétition (ex. : créer une scène ou une circonstance qui provoque du retard ou ne permet pas le déroulement normal de la compétition)	Carton jaune ou rouge selon la sévérité de l'inconduite. Si carton jaune, retrait du panel pour la journée. Si carton rouge, retrait complet de la compétition.

ANNEXE 1: CERTIFICATIONS PROVINCIALES RECOMMANDÉES

La certification est la responsabilité de chaque OPT. Voici les recommandations provinciales :

Niveau	Prérequis	Certification accordée
Afin de devenir niveau Club	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir l'exigence d'âge minimal • Compléter la formation Club et réussir l'examen (note de passage décidée par la province) 	Niveau Club
Afin de devenir Provincial 2	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir la certification niveau Club pour au moins 1 an • Juger un nombre de compétitions déterminé par l'OPT au niveau Club 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter la formation Provinciale et réussir l'examen (note de passage décidée par la province) si requis par la province (un OPT pourrait décider de ne pas tenir de formation Provinciale) • Les juges qui désirent monter de niveau doivent en faire la demande auprès du Groupe de travail des juges et inclure une copie de leur registre indiquant qu'ils ont complété le nombre de compétitions requises. 	Provincial 2
Afin de devenir Provincial 1	<ul style="list-style-type: none"> • Juger comme provincial 2 le nombre de compétitions requis par l'OPT • Les juges qui désirent monter de niveau doivent en faire la demande auprès du Groupe de travail des juges et inclure une copie de leur registre indiquant qu'ils ont complété le nombre de compétitions requises. <p>Note : un OPT pourrait demander la participation à une autre formation et examen pour monter de P2 à P1</p>	Provincial 1

ANNEXE 2: PROCESSUS POUR UNE REQUÊTE DE DEMANDE DE RÉVISION

Une requête de note est seulement permise à :

- Élite Canada pour les gymnastes individuelles Junior et Senior et Groupes FIG Junior et Senior (lorsque Élite Canada fait partie du processus de sélection et de classement pour l'équipe nationale et les assignations internationales)
- Championnats canadiens : toutes les catégories nationales individuelles et groupes FIG Senior et Junior
- Championnats de l'Est/Ouest : toutes les catégories nationales individuelles et groupes FIG Senior et Junior

Seul l'entraîneur accrédité de l'athlète selon le formulaire d'inscription de la compétition peut soumettre une requête.

À ÉC et aux CC, un maximum de 4 requêtes pour la compétition A et 2 pour la compétition B (finales par appareil) seront acceptées **par fédération**, et un maximum de 4 requêtes aux CRE/CRO. **Au Canada, une fédération est définie par club.** Les frais pour chaque requête sont les suivants :

- 300 \$ pour la première requête
- 500 \$ pour la deuxième requête
- 500 \$ pour la troisième requête
- 500 \$ pour la quatrième requête

Note importante 1 : 1 requête = une requête sur DB OU une requête du DA. Si un entraîneur désire faire une requête sur DB ET DA pour la même gymnaste, on comptera 2 requêtes et un paiement de 800 \$ sera requis (300 \$ pour la 1^{re} et 500 \$ pour la 2^e). L'**entraîneur** doit indiquer sur le formulaire quelle requête est la première à considérer (DB ou DA considéré en premier).

Note importante 2 : Si, lors de la compétition A (un maximum de 4 requêtes par club), un entraîneur désire faire une ou plusieurs requêtes pour plus qu'une gymnaste de son club, les frais appliqués seront basés sur l'ordre de la rotation. Par exemple, l'entraîneur veut faire une requête sur la DB de la gymnaste dans la 2^e rotation. L'entraîneur doit indiquer « première requête » et payer 300 \$. Il veut par la suite faire une requête sur DB et DA pour sa gymnaste dans la 10^e rotation. Il devra donc remplir le formulaire et indiquer la requête DB comme 2^e ou 3^e avec son paiement de 500 \$. Il doit ensuite faire de même pour DA. L'entraîneur a donc 1 requête restante pour toutes ses gymnastes lors de la compétition A.

Note importante 3 : La note révisée remplacera toujours la note originale affichée, même si cette note est plus basse.

Processus :

Compétition en personne

Étape 1 : La **demande verbale** doit être faite immédiatement après l'affichage de la note à la personne désignée (ex. juge d'appareil) ou au plus tard après la fin de la routine de la gymnaste suivante dans l'ordre de la rotation. Pour la dernière gymnaste de la rotation, la demande doit être faite dans la minute suivant l'affichage de la note. La personne recevant la requête doit noter l'heure de la demande verbale et aviser le représentant de GymCan.

Étape 2 : Le formulaire de requête complet et le paiement doivent être remis à la personne désignée (ex. juge d'appareil) dans les **3 minutes** suivant la **demande verbale** de la requête. La personne recevant la

demande devra noter l'heure de la demande verbale et de la soumission du formulaire écrit et paiement.
Aucune requête en retard ne sera acceptée.

Étape 3 : L'officiel de mesure d'appareils donnera immédiatement le formulaire et paiement au représentant de GymCan (recommandé) ou au JA (ne peut pas être aucun autre individu, incluant le directeur de la compétition), qui le donnera ensuite au JA et avisera le vidéographe (qui prendra les mesures nécessaires pour jouer la vidéo de la routine sur une télévision ou large écran d'ordinateur – pas sur la caméra ou ordinateur portable – à la fin de la rotation).

- La révision vidéo est dirigée sous la supervision du JA, Directeur de l'équipe nationale de GymCan et autre représentant de GymCan seulement.
- Les détails des résultats de la requête sont inscrits sur le formulaire de requête.
- Le JA remplit le formulaire de requête et avise la compilation du changement de note. Le représentant de GymCan photocopie le formulaire complété et donne la copie à l'entraîneur. Si applicable, le paiement est retourné.
- Le formulaire original de requête et tout autre document pertinent sont gardés par GymCan, en plus des paiements si la note révisée ne remplit pas les exigences.

Compétition virtuelle

Étape 1 : La demande doit être faite **par courriel** au représentant de GymCan dans les 5 minutes suivant l'affichage de la note. L'heure d'affichage de KSIS sera utilisée. Pour la dernière gymnaste de la rotation, ce sera cinq minutes après la publication de la note. Le représentant de GymCan notera l'heure de l'avis écrit.

Étape 2 : Le formulaire de demande de révision de note complété et l'autorisation de paiement par carte de crédit doivent être envoyés dans les 30 minutes suivant l'avis écrit de la demande. Le représentant de GymCan notera l'heure de réception de la demande complétée. **Aucune demande reçue en retard ne sera acceptée.**

Étape 3 : Le représentant de GymCan enverra par courriel la demande au juge administrateur (ou dans un fichier s'ils sont dans le même lieu). Le formulaire ne peut pas être partagé avec aucun autre individu. Le représentant de GymCan travaillera avec le vidéographe afin de jouer la routine sur la plateforme vidéo à la fin de la rotation.

- Une salle de petits groupes sera utilisée pour le processus de demande de révision
- La révision vidéo sera conduite sous la supervision du JA et du DÉN de GymCan et/ou autres représentants de GymCan
- Les détails du résultat de la demande seront inscrits sur le formulaire de demande
- Le JA complétera le formulaire de demande et avisera la compilation de tout changement de note. Le représentant de GymCan gardera la copie électronique du formulaire et enverra une copie par courriel à l'entraîneur. Si applicable, les frais seront remboursés.
- Le formulaire de demande original et toute autre information pertinente sera gardée par GymCan avec les frais si la note révisée ne remplit pas les exigences. Les copies électroniques seront gardées au bureau de GymCan pendant 6 mois suite à la compétition, avant d'être effacées.



Rhythmic Gymnastics Score Inquiry Review Request Form



Event	Check box	Enter A or B	Apparatus
Elite Canada	<input type="checkbox"/>	Competition A or B	<input type="text"/>
Canadian Championships	<input type="checkbox"/>	Competition A or B	<input type="text"/>

Comp A = maximum of 4 inquiries per club Individual; 2 for group
Comp B = maximum of 2 inquiries per club for individual; 1 for group

ERC - national individual stream only maximum of 4 inquiries per club
WRC - national individual stream only maximum of 4 inquiries per club

Enter below the Inquiry Number for your club

Club Name	<input type="text"/>	Score Inquiry #	<input type="text"/>
-----------	----------------------	-----------------	----------------------

Coach must circle the correct inquiry # below, and provide the fee in cash immediately

Inquiry #	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="4"/>
Fee (cash only)	\$300	\$500	\$500	\$500

Coach Name: <i>printed</i>	<input type="text"/>	expected DB/DA score ---->	<input type="text"/>	Signature	_____
-------------------------------	----------------------	----------------------------------	----------------------	-----------	-------

Apparatus Judge: <i>printed</i>	<input type="text"/>	Signature	_____
------------------------------------	----------------------	-----------	-------

Athlete / Group name	<input type="text"/>	Level	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	-------	----------------------

Time Score posted	<input type="text"/>	Time Inquiry received	<input type="text"/>
-------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

DB Score posted	<input type="text"/>	DB Score expected	<input type="text"/>	OR	DA Score posted	<input type="text"/>	DA Score expected	<input type="text"/>
-----------------	----------------------	-------------------	----------------------	----	-----------------	----------------------	-------------------	----------------------

DB Score from Review	<input type="text"/>	OR	DA Score from Review	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----	----------------------	----------------------

Is Review Score higher than originally posted Score (circle)? Yes No

If yes, money refunded to coach. Coach signature:

If Review Score is equal to or lower than posted score, money is not refunded

Revised score entered into scoring system: JA initial _____ Scorer initial _____

Copy of this completed form given to coach



ANNEXE 3 : SERMENT DES JUGES

In the name of all the judges and officials, I promise that we shall officiate in this competition with complete impartiality, respecting and abiding by the rules which govern them, in the true spirit of sportsmanship.

Au nom de tous les juges et officiels, je promets d’officier cette compétition avec impartialité, respectant et adhérant aux règlements qui la gouverne, dans un véritable esprit d’équipe.

ANNEXE 4 : TÂCHES DU JUGE EN CHEF ET JUGE ADMINISTRATEUR

Juge en Chef

Responsable de tous les aspects du jugement pour la compétition :

- Responsable de la réunion des juges et formation précédant la compétition
- Assigner les individus pour le serment en français et en anglais, si applicable
- Faire les assignations ou le tirage
- Liaison entre le directeur de la compétition et les juges
- Demander au JA de tenir une réunion de panel lorsque les notes ne sont pas dans l'étendue
- Juger des routines aléatoirement
- Peut changer l'ordre de la compétition en consultation avec le JA et Directeur de compétition en cas de circonstances imprévues.
- Peut permettre une répétition de routine en cas de problème hors du contrôle de la gymnaste.
- Peut donner des avertissements ou cartons à tout juge qui ne remplit pas ses tâches et ne suit pas les règlements.
- Peut exclure tout entraîneur, gymnaste ou juge qui entrave la compétition en désobéissant aux règlements (si le JA ou Directeur de compétition n'est pas disponible ou dans une autre situation d'urgence).
- Vérifie et approuve les notes de l'ordinateur avant qu'ils soient publiés.
- Maintenir une liste de notes impossibles, telle que celle de FIG

Juge administrateur

Les responsabilités principales du juge administrateur sont d'agir comme représentant de GymCan à ÉC ou CC, d'assurer que tous les règlements des juges et règlements techniques sont suivis, et s'assurer que les étendues des notes suivent les exigences FIG. Le JA n'agit pas comme juge référence et ne note pas les routines.

L'individu ne doit pas être affilié à aucun club et doit avec au courant des règlements GymCan et FIG. L'individu doit donc être inscrit comme juge National 1 ou plus qui se tient à jour avec les règles FIG avec la participation à des ateliers ou formations. Si tous les juges disponibles sont affiliés, un juge n'ayant aucun athlète en compétition sera assigné.

Tâches spécifiques :

- S'assurer que tous les règlements des juges et règlements techniques sont suivis.
- Organiser des réunions avec les chronométreurs, juges de ligne et secrétaires bénévoles afin de s'assurer qu'ils connaissent les règlements et leurs tâches.
- Être présent aux réunions de juges et sessions de formation
- Noter le tirage au sort ou les assignations de panel et en informer l'équipe de compilation.
- S'assurer que les tables de juges soient placées correctement avec les feuilles de juge, scripts et cartons des noms des juges.
- Organiser les sessions de révision vidéo avec le juge en chef et le directeur de compétition lorsque la requête est reçue.
- Aviser le juge en chef de toute étendue de note en dehors des limites permises lorsque les secrétaires bénévoles informent le JA et tenir une réunion de panel tel que demandé par le JC. S'assurer que la réunion est terminée dans les 60 secondes.
- S'assurer que la note originale et la note modifiée sont enregistrées par l'équipe de compilation.
- Vérifier la durée de la compétition comparée à l'horaire, en informer le JC et directeur de compétition et coordonner des ajustements si nécessaire.
- Noter tout avertissement ou carton et aviser GymCan qui avisera les OPT appropriés.

- S'assurer que les rapports de résultats sont exacts, imprimés et signés par le JC avant leur publication.
- Peut expulser tout entraîneur, gymnaste ou juge qui entrave la compétition en désobéissant aux règlements.

ANNEXE 5: GROUPE DE DÉVELOPPEMENT DES JUGES/CONSEIL DES JUGES BREVETS/CONSEIL DES JUGES RESPONSABLES PROVINCIAUX

Groupe de développement des juges

Le groupe de développement est responsable de la création, développement et gestion quotidienne du programme de jugement dans chaque discipline. Le groupe est en travail constant et présidé par le Directeur du programme ou désigné. Les membres du groupe sont sélectionnés selon leurs aptitudes et qualités qui peuvent contribuer au développement du programme canadien de jugement. Le groupe se rencontre de 4 à 6 fois par année et chaque membre est responsable de gérer certains projets.

Rôle : conseiller le Directeur du programme dans les aspects suivants :

- Créer et gérer le modèle de développement des juges pour le recrutement, la formation et l'évaluation des juges au Canada.
- Planifier les formations et les évaluations des juges et superviser les activités de certification.
- Maintenir les listes de participation et le classement de tous les juges.
- Développer et maintenir à jour les lignes directrices et principes pour les assignments
- Développer des règlements, systèmes, processus et procédures
- Travailler en collaboration avec le Conseil des juges Brevet et le Conseil des juges responsables provinciaux (lorsque ce groupe existe)

Composition

- Employé du programme (ou désigné) (président)
- Président du Conseil des juges Brevet
- Tout membre canadien d'un comité FIG
- Jusqu'à 4 membres supplémentaires, au moins un doit être brevet, nommé par le Comité du programme sur recommandation du Directeur du programme

Conseil des juges Brevet

Le Conseil des juges Brevet est un groupe consultatif composé de tous les juges canadiens Brevet actifs dans la discipline. Le président est élu par le conseil. Le Conseil aide les entraîneurs et athlètes lorsque demandé. Le CJB se rencontre deux fois par année, aux Championnats canadiens et à Élite Canada.

Rôle :

- Donner de la rétroaction et contribuer avec son expertise sur une variété de sujet tel que demandé par le Groupe de développement des juges.
- Travailler sur des projets liés aux programmes de développement des juges.

Composition :

Tous les juges Brevet qualifiés et actifs au Canada.

ANNEXE 6: AUTRES OFFICIELS

Responsabilités des juges de ligne

Le juge de ligne détermine si l'athlète et l'appareil sont dans les limites du plateau de compétition. Il y a deux juges de ligne pour chaque routine individuelle et chacun est responsable des deux lignes de son « coin » de tapis.

Pour les routines des groupes de niveau national, il pourrait y avoir quatre juges de ligne. Chaque juge est responsable de la ligne à sa droite.

La ligne rouge détermine l'espace d'avertissement et si l'athlète la touche, il est toujours dans l'espace permis.

Si une partie du corps de l'athlète ou de l'appareil touche le sol en dehors de la ligne rouge, il est en dehors des limites du plateau de compétition et le juge de ligne doit lever le drapeau haut dans les airs pour quelques secondes.

Ne jamais essayer de toucher ou rattraper un appareil pour une gymnaste.

Procédure à suivre comme juge de ligne :

1. Avoir une liste de la rotation
2. Mettre un crochet à côté de chaque gymnaste lorsqu'elle est annoncée pour savoir qui est sur le sol.
3. Si une gymnaste ou son appareil va en dehors des limites, lever le drapeau tel que décrit plus haut.
4. Selon la faute, mettre un crochet dans la case appropriée sur le formulaire de juge de ligne tout en continuant à regarder la routine.
5. Si la soumission est par papier, à la fin de la routine, écrire rapidement le nom de la gymnaste, son numéro, l'appareil et signer.
6. Si la soumission est par papier, lever le drapeau très haut et immédiatement à la fin de la routine jusqu'à ce qu'un « runner » vienne chercher la feuille de ligne de juge.
7. Si la soumission est par papier, , donner la feuille de ligne de juge au « runner » qui l'amènera à la table centrale pour l'ajouter aux feuilles de compilation.
8. Si la soumission est par papier, si un « runner » n'est pas disponible, le juge de ligne devra rapidement amener la feuille au juge arbitre et retourner à sa position.

Responsabilités du chronométrateur

Deux chronométrateurs sont requis pour Élite Canada et les Championnats canadiens. Ces individus devraient être des juges provinciaux ou nationaux, et si ce n'est pas possible, ils devront être âgés de 16 ans ou plus. Chaque chronométrateur doit avoir un chronomètre qui indique les minutes, secondes et millisecondes, une liste de la rotation, des feuilles de juge de chronomètre et un stylo.

La procédure à suivre pour un chronométrateur est :

1. Avoir une liste de la rotation
2. Mettre un crochet à côté de chaque gymnaste lorsqu'elle est annoncée pour savoir qui est sur le sol
3. Débuter le chronomètre lorsque la gymnaste commence à bouger (ou la première gymnaste d'un groupe) et arrêter le chronomètre lorsque la gymnaste arrête de bouger (ou la dernière gymnaste du groupe). Incrire la durée sur la liste de la rotation (avec les millisecondes). Par exemple : 1:30:05. Si la routine est d'une durée supérieure ou inférieure au temps requis (le directeur de compétition fournira les temps requis), aussi remplir la feuille de juge de chronomètre.
4. Donner la feuille au « runner » et l'amener au juge arbitre pour l'ajouter aux feuilles de compilation.

Responsabilités du juge d'appareil

Selon la section 4.1.4 du Code de point FIG, « tout appareil peut être vérifié avant l'entrée de la gymnaste dans l'aire de compétition ou à la fin d'un exercice. » Pour Élite Canada et aux Championnats canadiens, les mesures d'équipement seront effectuées lors de l'échauffement spécifique du jour de compétition.

Le juge d'appareil mesurera chaque appareil. La table sera placée dans l'aire d'échauffement, près de l'endroit où les gymnastes quittent le sol de compétition. S'il y a une faute dans la mesure de l'appareil, le juge d'appareil le montrera à l'entraîneur, gardera l'appareil, complètera la feuille de juge et l'enverra immédiatement au JA. Le JA vérifiera l'appareil le plus rapidement possible, mais ce pourrait seulement être lors d'une pause dans la compétition. L'appareil doit être gardé jusqu'à ce que le JA complète la vérification.

Note : les gymnastes peuvent vérifier leurs appareils en tout temps avant leur routine et les ajuster au besoin.